SUMMARY

PAGE					PAGE
------	--	--	--	--	------

I.,	Text of the Agreement	5
II.	Codicil to the Agreement signed at Ottawa, October 6, 1951	23
III.	Note dated May 28, 1953, from the Secretary of State for External Affairs to the Ambassador of France to Canada	25
IV.	Note dated May 28, 1953, from the Ambassador of France to Canada to the Secretary of State for External Affairs	

V. Le venire reconcte designe tout groupe ayant la personnalle ¹⁴ V. L'expression "riablissengent stable" designe les pursuit, automatica rabitores ou autres installitions acrimanentes dans instructies de la un en partie l'activité de l'entre des artaires dans l'autre tital par l'indeux trais ropurstant de l'aire des artaires dans l'autre tital par l'indeux trais ropurstant de l'aire des artaires dans l'autre tital par l'indeux trais ropurstant de l'aire des artaires dans l'autre tital par l'indeux trais ropurstant de l'aire des artaires dans l'autre tital par l'indeux trais ropurstant stable des artaires dans l'autre tital par l'inpresente un stable sement stable des considerer que cette actres partentes de l'autre des artaires dans l'autre tital par l'in-